



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Gien

Liste : Christelle de Cremiers

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

Rattraper le grand retard de Gien en matière de sécurité de la voirie pour des déplacements non motorisés.

Anticiper la multiplication des trottinettes électriques et leur usage très dangereux.

Combattre la « mode » des rallyes dans les rues de la ville.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);La prise en compte du handicap dans les aménagements;Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

De moins en moins de personnes auront accès à l'avenir à un véhicule personnel, même d'occasion. La responsabilité d'une élue est d'anticiper cette situation afin de garantir le droit à la mobilité. Or Gien n'a été pensée que pour la voiture : tout autre mode de déplacement individuel est dangereux. Nous agissons pour que la mobilité soit effectivement un droit et donc à partager la voirie entre les différents usagers pour des trajets sécurisés.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Nous établirons en concertation un plan de déplacements sur lequel s'appuiera le plan de rattrapage de rénovation de la voirie. L'aménagement de la voirie sera ainsi conforme au niveau de trafic qu'elle supporte.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

La situation actuelle de Gien, en déprise démographique depuis plus de trente ans, n'appelle pas en urgence cette mesure de la part de la municipalité. Mais notre projet est de repeupler Gien et donc la question se posera à terme.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

La municipalité actuelle a commis une erreur grave. Elle a confondu voie verte et trottoir sur plus d'un km et demi. Elle a mis une signalisation routière contraire au code de la route. Nous rétablirons les choses dès notre entrée en responsabilité.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

Le centre ville est déjà à 30 km/h. L'enjeu est de le faire respecter. Notamment sur le Pont.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; La mise en place de ralentisseurs; Une présence dissuasive des radars;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Oui c'est un point de très grand retard dans notre ville. L'aménagement de la voirie pour le partage sécurisé entre plusieurs usagers et l'instauration de circuits cyclables continus et sécurisés fait partie de nos priorités.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...); Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

La verbalisation des sorties intempestives des trottinettes ainsi que de leur mauvais usage sera sanctionné systématiquement. Idem pour les rallyes. La verbalisation dans notre ville a été divisée par 50 en dix ans et ce n'est pas par vertu des usagers.

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Oui

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace public de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les automobilistes; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les cyclistes; Les piétons;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Non concerné(e)

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

Notre ville connaît des problèmes de vitesse. C'est à la mairie de donner l'exemple. C'est a la mairie aussi d'aménager la voie pour que le respect du code de la route soir possible. Et ensuite dans ces conditions la dérogation au code de la route doit être sanctionné autant que possible.

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Concilier les usages en développant les espaces partagés; Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Développer l'offre de transports en commun; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...); Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville;

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Oui depuis l'établissement du plan de circulation jusqu'au respect du code, nous convergerons à chaque étape. Concerter est la condition à l'adhésion.

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Non

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);Information de la population sur les projets d'aménagement;Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;Mise en place de budgets participatifs;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Le retard d'aménagement de voirie est très grand et les Giennois le savent. Ils ne se sentent pas en sécurité. Leur sentiment de sécurité routière retrouvée sera le baromètre du bon avancement de notre action municipale et communautaire.